



La Maison Liégeoise scrl

Société immobilière
de service public
agrée par la Société Wallonne
du Logement sous le n° 6140

T.V.A. BE 0402.416.772

PRIME MEBAR

La Région wallonne accorde une subvention d'une somme maximale de **1365 euros** aux ménages à revenu modeste pour les inciter à réaliser des travaux leur permettant d'économiser l'énergie ou de bénéficier d'un confort décent.

Dans les logements sociaux, seule l'installation d'un poêle est autorisée pour autant que le logement ne soit pas équipé de chauffage central.

Lors du placement ou du remplacement d'un poêle au gaz vous pouvez demander l'intervention financière pour l'achat et le placement d'un nouvel appareil, sous certaines conditions.

Votre dossier de demande de prime devra être adressé à la **Cellule Eco-Logement du CPAS** (intermédiaire entre le demandeur et la Région Wallonne) qui vérifiera si vous pouvez prétendre à cette aide.

La Cellule Eco-Logement vous recontactera pour fixer un éventuel rendez-vous pour la suite du dossier.

La Cellule Eco-Logement tient une permanence

Les 2ème ou les 4ème mardis du mois entre 14h et 15h30.

Rue Douffet, 24 à 4020 Liège



: 04/349.22.30



: ecologement@cpasliege.be